

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2024

**NOMBRE**

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	23

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes LIGI-USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

**OBJET**  
**N°2024-4-4**

**Amortissement des immobilisations**  
**Commune**

Excusés :

Mme RIQUET ayant donné pouvoir à Mme FERNANDEZ-AUBERTOT

M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE

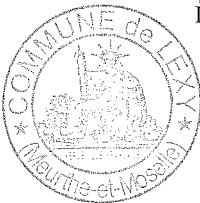
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 15 avril 2024 et que la convocation du Conseil avait été faite le 26 mars 2024.

Le Maire,



Le Maire rappelle les éléments suivants :

- Du fait de l'adoption de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et du règlement budgétaire et financier,
- Les immobilisations de biens et travaux se fera en deux cessions : une pour les biens amortissables du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 à partir du vote du budget et l'autre en fin d'année pour les biens acquis en cours d'année et amortis au prorata temporis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** de l'adoption pour l'année 2024, des cadences d'amortissement des immobilisations et des subventions du Budget Commune, conformément aux tableaux joints en annexes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
**REÇU EN PREFECTURE**  
Gérard ALLIERI  
le 15/04/2024  
Application agréée E-legalite.com